

**Décision n° 2020-0988**  
**du président de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 11 septembre 2020**  
**transférant l’attribution de ressources en numérotation**  
**de l’opérateur SFR fibre SAS à**  
**l’opérateur Outremer Telecom**

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 18-0480 en date du 28 mai 2018 attestant du dépôt par l’opérateur SFR fibre SAS d’un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 13-0266 en date du 4 avril 2013 attestant du dépôt par l’opérateur Outremer Telecom d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur SFR fibre SAS reçu le 9 septembre 2020, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Outremer Telecom reçu le 9 septembre 2020, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 16 novembre 2020, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 16 novembre 2022, de l'opérateur SFR fibre SAS (Siren : 400 461 950) à l'opérateur Outremer Telecom (Siren : 383 678 760) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	05 00 03	2014-0283	04/03/2014
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	05 00 04	2014-0283	04/03/2014
Numéros géographiques	05 90 02	2015-1382	05/11/2015
Numéros géographiques	05 90 03	2014-0283	04/03/2014
Numéros géographiques	05 90 04	2014-0283	04/03/2014
Numéros géographiques	05 96 00	2015-1413	12/11/2015
Numéros géographiques	05 96 03	2014-0283	04/03/2014
Numéros géographiques	05 96 04	2014-0283	04/03/2014

**Article 2.** L'opérateur Outremer Telecom acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Outremer Telecom adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse disponible sur son site internet.

**Article 5.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Outremer Telecom et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 11 septembre 2020

Pour le Président et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales